

demandai "comment il se faisait que l'on avait accumulé autant de produits". Il me répondit qu'il fallait "soutenir la concurrence du produit belge exporté en Canada". Je lui demandai de m'expliquer comment il se faisait que le produit belge assujéti aux frais de transport maritime, de transbordement ici et de transport par chemin de fer pouvait se vendre meilleur marché que l'engrais fabriqué dans la Nouvelle-Ecosse. "L'explication", me dit-il, "la voici: quand nous décidâmes l'établissement de notre fabrique dans la Nouvelle-Ecosse, la British Empire Steel Co. utilisant le fourneau à foyer ouvert, nous fournissait des scories plus riches que les autres en phosphore. Quelques années après, la British Empire Steel Co. remplaça ce procédé par le Bessemer qui ne donne pas de scories de même contenance en acide phosphorique et il nous fallut importer cet élément des Etats-Unis." Je lui fis remarquer que son produit n'était peut-être pas assez riche et qu'à cause de cela, il était peut-être moins recherché. et je lui demandai "si la compagnie eût établi sa fabrique là si elle avait su que la British Empire Steel Co. changerait de procédé." "Non", me répondit-il, "car il lui eût été impossible de fabriquer avec profit. "Alors", lui dis-je, vous avez mal prévu, et vous voulez que les cultivateurs des Provinces maritimes subissent les conséquences de votre erreur en payant un droit qui vous permettra de toucher un intérêt sur votre placement". En principe, je ne suis pas opposé à un droit raisonnable quand il sert...

M. MARTELL: Je désire poser une question à mon honorable ami, à titre de renseignement et non pour le plaisir de lui couper la parole. N'a-t-on pas aboli, en même temps que le droit sur les engrais chimiques, le droit sur certains produits entrant dans leur fabrication? Il y a dans ma circonscription l'une des plus grandes fabriques d'engrais chimiques de la Nouvelle-Ecosse. Lors des modifications douanières, les administrateurs prévoyaient toutes sortes de conséquences malheureuses qui ne se sont pas produites. Mon honorable ami a raison: le budget Robb de 1924, on ne peut le nier, favorisait le cultivateur et le consommateur.

M. KYTE: Cela est parfaitement vrai, et j'ajouterai qu'en plus de cette fabrique dans la Nouvelle-Ecosse, cette compagnie en a établi une autre à Welland, dans la province d'Ontario, il y a quelques années, laquelle, me dit-on, a reçu depuis trois semaines plus de commandes que durant toute l'année dernière, ce qui montre que si cette entreprise s'est ressentie du budget Robb c'est pour le mieux. Je disais il y a un instant que je ne m'oppose pas à un droit.

[M. Kyte.]

Le très hon. M. MEIGHEN: Mon honorable ami voudrait-il nommer l'établissement qu'il a mentionné?

M. KYTE: Je n'ai pas la moindre objection. Il est connu dans la Nouvelle-Ecosse sous le nom de Cross Fertilizer Co., et, je présume, dans la province d'Ontario également. Quelqu'un m'a déclaré qu'il avait déjà plus de commandes cette année qu'en 1924. Je disais qu'en général je ne m'oppose à un certain droit de douane.

M. SUTHERLAND: Sur le charbon.

M. KYTE: Si l'honorable député commence à sentir le froid, je vais le réchauffer dans un instant. Lorsque mon honorable ami d'Oxford-Sud m'a interrompu, j'allais dire que je suis en faveur d'un tarif modéré; que je crois au libre-échange comme en une théorie magnifique et pittoresque dont je n'entrevois la réalisation qu'à l'âge d'or. J'ai déclaré il y a un instant que nos amis de la gauche ne perdent pas une occasion de laisser entendre que tout malaise commercial, ou les temps difficiles comme on dit, est entièrement dû au tarif. J'ai ici le rapport qu'a publié la banque Royale du Canada le 8 janvier 1925 et dont je tire le passage suivant:

Bien que l'année 1924 fût en général une année assez médiocre au point de vue commercial au Canada, on ne peut dire qu'elle constitue une période absolument satisfaisante au point de vue des affaires; cependant, on a jeté au cours des derniers douze mois la base de ce qui pourrait amener l'amélioration réelle et complète du commerce canadien. L'amélioration dont on veut parler s'est produite sur le marché du blé. C'est à cette denrée qu'il faut attribuer la stagnation des affaires au Canada depuis quelques années.

Nos amis de l'opposition prétendent que la stagnation des affaires est due au tarif Robb, mais la banque Royale dit qu'elle est due au prix du blé. On dit de plus:

La plupart de nos autres industries naturelles importantes ne se sont pas trouvées dans une situation précaire. Bien que la demande pour le bois ait fléchi en 1924, on ne peut cependant pas dire que le commerce du bois s'est trouvé dans une situation difficile.

Je me demande, monsieur l'Orateur, quelle autorité le peuple du Canada acceptera de préférence; le témoignage d'une grande institution financière comme la banque Royale du Canada qui dit que la stagnation était due entièrement au prix du blé, ou celui de nos honorables amis de l'opposition qui ne sont pas au pouvoir et désirent y arriver.

M. HARRIS: Donnez une chance au peuple.

Le très hon. M. MEIGHEN: L'honorable député me permettra-t-il une question?

M. KYTE: Avec plaisir.